



SYNDICAT MIXTE D'ADDUCTION D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT
DE LA RÉGION DE SAINT LAURENT EN CAUX

Saint Laurent en Caux, le 12/12/2019

DREAL NORMANDIE
Service SECLAD
Pôle Evaluation Environnementale
1, rue Recteur Daure
CS 60040
14006 CAEN CEDEX

Objet : saisine de l'autorité environnementale - examen cas par cas

Monsieur le Directeur,

Le Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement de la région de Saint Laurent en Caux a décidé de réaliser la révision des zonages des 8 communes relevant de son ressort territorial et de le soumettre à enquête publique.

Ce dossier « **Zonage d'assainissement – dossier d'enquête publique** » a été transmis à l'autorité environnementale en recommandé avec AR en date du 03/12/2019.

Ce projet est soumis à examen au cas par cas en application de l'article R122-2 du Code de l'Environnement.

C'est pourquoi, en application de l'article R122-7 du code de l'environnement, ce courrier constitue une saisine de l'Autorité Environnementale pour avis sur le présent dossier.

Je vous remercie de bien vouloir m'adresser l'avis de l'Autorité Environnementale dans les délais réglementaires à compter de la date de réception de ce courrier.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, en l'expression de ma parfaite considération.

Le Président du SMAEPA

Philippe COTÉ
Syndicat MIXTE
D'ADDUCTION D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT
DE LA REGION DE ST LAURENT EN CAUX

